
MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018

PRÉSENTS : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Florian SALAÛN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre TEFFO.

ORDRE DU JOUR :

1. BUDGET 2018
- Décisions modificatives n° 1.
2. SUBVENTIONS 2018
3. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE
- Renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel de gestion.
4. ÉDITION D'UN LIVRE SUR LES ÉCOLES COMMUNALES
5. PERSONNEL COMMUNAL
- Renouvellement contrat « Prévoyance ».
6. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES
- Adhésion au service proposé par le CDG29.
7. CENTRE HOSPITALIER DE DOUARNENEZ
- Motion en faveur du SMUR.

1. BUDGET 2018 – Décisions modificatives n° 1:

Le maire propose au Conseil un certain nombre de décisions modificatives aux budgets primitifs, le détail apparaissant en annexe à la présente délibération :

* Budget principal

Fonctionnement : équilibre dépenses - recettes à 47 500 euros
Investissement : équilibre dépenses – recettes à 43 000 euros

A l'unanimité, le Conseil se déclare favorable à ces décisions modificatives.

* Budget assainissement

Section d'investissement :

13231 – 12 Subvention départementale pour études	- 2 042 euros
131 – 12 Subvention d'équipement	2 042 euros

A l'unanimité, le Conseil se déclare favorable à cette modification visant à respecter la nomenclature budgétaire.

2. SUBVENTIONS 2018 :

En complément des subventions déjà accordées lors de la séance du 21 mars, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

* ASSOCIATIONS COMMUNALES

Association Beauséjour. 100 €

* ACTIONS SOCIALES

Association d'Aide à Domicile (ADMR – « De Pen Hir aux Monts d'Arrée ») 200 €

Secours Populaire (Comité de la Presqu'île de Crozon) 150 €

Secours Catholique 150 €

Les Restaurants du Cœur 156 €

Banque alimentaire du Finistère 44 €

* ENFANCE-JEUNESSE

Multi Accueil « Les Poussins » - Crozon 529.77 €

* SCOLAIRES ET ASSIMILES

• Subventions versées pour les élèves de Landévennec fréquentant les écoles maternelles ou primaires des communes voisines (année scolaire 2017 – 2018) :

- commune d'Argol 100 € x 4 élèves = 400 €

- commune d'Argol (rappel 2016-2017) 100 € x 5 élèves = 500 €

- commune de Crozon (Tal ar Groas) 95 € x 7 élèves = 665 €

- école Ste Anne – Crozon (OGEC) 95 € x 1 élève = 95 €

- commune de Telgruc-sur-mer 95 € x 3 élèves = 285 €

• Collège Alain (Foyer Socio-Educatif) – Crozon 25 € x 12 élèves = 300 €

Collège Sainte Jeanne d'Arc – Crozon pas d'élève

IREO – Lesneven 25 € x 1 élève = 25 €

Collège Alain – (Projet pédagogique – subvention exceptionnelle) 9 € x 2 élèves = 18 €

• Voyages scolaires

Une subvention de 25 euros par élève, versée directement aux familles concernées, sera accordée pour un voyage scolaire nécessitant un hébergement hors domicile (classe de découverte, séjour linguistique,...).

* AGRICULTURE

Syndicat d'Elevage Aulne-Porzay-Presqu'île 45 €

Comité de développement des agriculteurs du Pays de Châteaulin 63 €

Service de Remplacement des Agriculteurs 45 €

Solidarité Paysans du Finistère 45 €

* ASSOCIATIONS DIVERSES

France Alzheimer 50 €

Association des Paralysés de France 55 €

Comité Régional de Lutte contre le Cancer (Rennes) 50 €

Association des Professions de Santé de la Presqu'île de Crozon 30 €

Association des Donneurs de Sang de la Presqu'île de Crozon 30 €

Association des Accidentés de la vie 30 €

Amis et Parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI) 30 €

Club Thérapeutique Steredenn ar Mor 30 €

Vie Libre 30 €

Prévention Routière 30 €

Médaillés militaires (Section de la Presqu'île de Crozon) 30 €

Comité Régional du Prix de la Résistance et de la Déportation 30 €

Association agréée de Pêche (Presqu'île de Crozon) 30 €

Vélo Sport de la Presqu'île de Crozon 30 €

Société Nationale de Sauvetage en Mer (Station de Camaret) 50 €

Musik an Arvorig 50 € x 2 personnes = 100 €

3. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE – Renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel de gestion :

Le contrat de maintenance et d'hébergement passé avec C3rb Informatique (12 – Onet le Château) pour le logiciel de gestion « Orphée » utilisé par la bibliothèque communale arrivant à échéance au 31/12/2018, il convient de le renouveler.

Maintenance :	218.94 € HT par an (262.73 € TTC)
Hébergement :	207.42 € HT par an (248.90 € TTC)

Le Conseil décide de renouveler ce contrat sur les bases ci-dessus pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2021.

4. ÉDITION D'UN LIVRE SUR LES ÉCOLES COMMUNALES :

L'exposition consacrée aux photographies scolaires des écoles de Landévennec (école de Kerdilès fermée en 1966, école du bourg fermée en 1983), mise en place par la bibliothèque durant l'été, a connu un grand succès. Pour répondre à plusieurs sollicitations, un livre reprenant ces photos et quelques textes est en cours de réalisation (tirage de 125 exemplaires).

Le prix de vente du livre est fixé à 18.50 € (port en sus en cas d'expédition) afin d'équilibrer l'opération.

5. PERSONNEL COMMUNAL - Renouvellement contrat « Prévoyance » :

En 2012, le Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale (CDG 29) avait lancé une consultation d'assureurs pour les contrats « Prévoyance », ceci pour les communes intéressées. Un contrat avait ainsi été passé, via le CDG 29, avec « Collecteam » pour la période de 6 ans (2013 à 2018).

Ces contrats arrivant à échéance, le CDG 29 a lancé une nouvelle consultation à l'issue de laquelle la société d'assurances « Sofaxis » a été retenue.

Le Conseil donne pouvoir au maire pour passer, via le CDG 29, contrat avec la société « Sofaxis » pour une nouvelle période de 6 ans (2019 à 2024) et décide que la Commune prendra en charge les cotisations pour un montant maximum de 40 euros net par agent et par mois.

6. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES - Adhésion au service proposé par le CDG29 :

Pour faire face à l'évolution des menaces pesant sur les données dans un monde de plus en plus connecté, l'Union européenne s'est dotée d'un règlement général consacré à la protection des données personnelles (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018. L'objectif est de garantir le droit de chacun à la protection de ses données personnelles dans une société devenue numérique.

Le Centre départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale (CDG 29) propose aux collectivités intéressées d'assurer cette nouvelle réglementation qui s'applique à elles.

Le Conseil donne pouvoir au maire pour signer cette convention avec le CDG 29 dans le cadre d'une mission mutualiste à l'échelle de la Communauté de communes.

7. CENTRE HOSPITALIER DE DOUARNENEZ - Motion en faveur du SMUR :

Le SMUR (Service Médical d'Urgence et de Réanimation) affecté au Centre hospitalier de Douarnenez a été ramené au Centre hospitalier de Quimper durant les week-ends et jours fériés ainsi qu'en période nocturne. Cette situation qui se devait être temporaire (mai à août 2018) est toujours en vigueur contrairement aux engagements.

Le Conseil, inquiet par cette situation qui peut, dans certains cas, concerner la commune demande le rétablissement immédiat de la ligne SMUR affectée au Centre hospitalier de Douarnenez tel que cela avait été prévu et ceci de façon permanente et pérenne.